

# 03

## RAPPORT

### **OBJET : PORTE DES ALLEMANDS : SOLLICITATION DES AIDES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE**

La Porte des Allemands, vestige de l'enceinte fortifiée médiévale de Metz classée Monument Historique, se situe en entrée de ville, entre le boulevard de Trèves et la place Mazelle actuellement en cours de requalification et de réaménagement. Par conséquent, il est primordial de mener à bien une opération d'aménagement et de restauration de ce lieu emblématique appartenant à la Ville de Metz.

L'ensemble de ces travaux doit permettre l'accessibilité de l'édifice à tous les publics mais aussi aux touristes. La mise en conformité des salles voutées, de la tour nord, de la terrasse et des accès, tant piétons qu'handicapés (ascenseur) est incluse dans ces travaux.

Pour ce faire, il est nécessaire que ces espaces soient aménagés conformément à la réglementation en vigueur (sécurité, accessibilité etc...) afin de permettre leur ouverture au public.

Suite à l'accord-cadre du 24 novembre 2010 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, les études de maîtrise d'œuvre de ce projet sont confiées à l'Agence 2BDM.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010, une autorisation de programme d'un montant global de 3 500 000 € a été ouverte pour cette opération et des crédits de paiements, à hauteur de 530 000 €, sont prévus au budget de l'exercice 2011.

Afin de permettre de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Général de la Moselle, auxquelles la Ville peut prétendre, la motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **MOTION**

### **OBJET : PORTE DES ALLEMANDS : SOLLICITATION DES AIDES DE L'ETAT ET DU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L. 2122-22,

Vu les délégations accordées par le Conseil Municipal de la Ville de Metz à Monsieur le Maire au sens de l'article L. 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 17 décembre 2009 portant sur le lancement d'un appel d'offres relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville de Metz, sous forme d'un accord-cadre,

Vu l'accord-cadre du 24 novembre 2010 relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre des immeubles classés appartenant à la Ville confiant les études de maîtrise d'œuvre à l'Agence 2BDM,

Vu la délibération du 16 décembre 2010 approuvant la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiements,

CONSIDERANT qu'il est envisagé de permettre l'accessibilité au public et aux touristes des salles basses voûtées, de la terrasse, de la tour nord et des accès tant piétons qu'handicapés de la Porte des Allemands,

CONSIDERANT que cette opération de restauration et d'aménagement de la Porte des Allemands permettra à tous les publics de se réapproprier cet espace et participera ainsi à la dynamisation de ce quartier,

APPROUVE la réalisation d'une opération de restauration et d'aménagement de la Porte des Allemands pour un coût estimé à 3 500 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer le marché de contrôle technique, le marché de coordination Sécurité Protection de la Santé, le marché de sondages géotechniques ainsi que les marchés de travaux, les marchés d'études techniques et tous les marchés complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui s'avèreraient nécessaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle ou avenant se rapportant à cette opération,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

DECIDE d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets des exercices concernés.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE